

intendance

LE MENSUEL DU QUOTIDIEN

n°162

OCTOBRE - NOVEMBRE 2019



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

p.8



La loi de transformation
de la fonction publique

p.36

La mesure de la qualité
de l'air

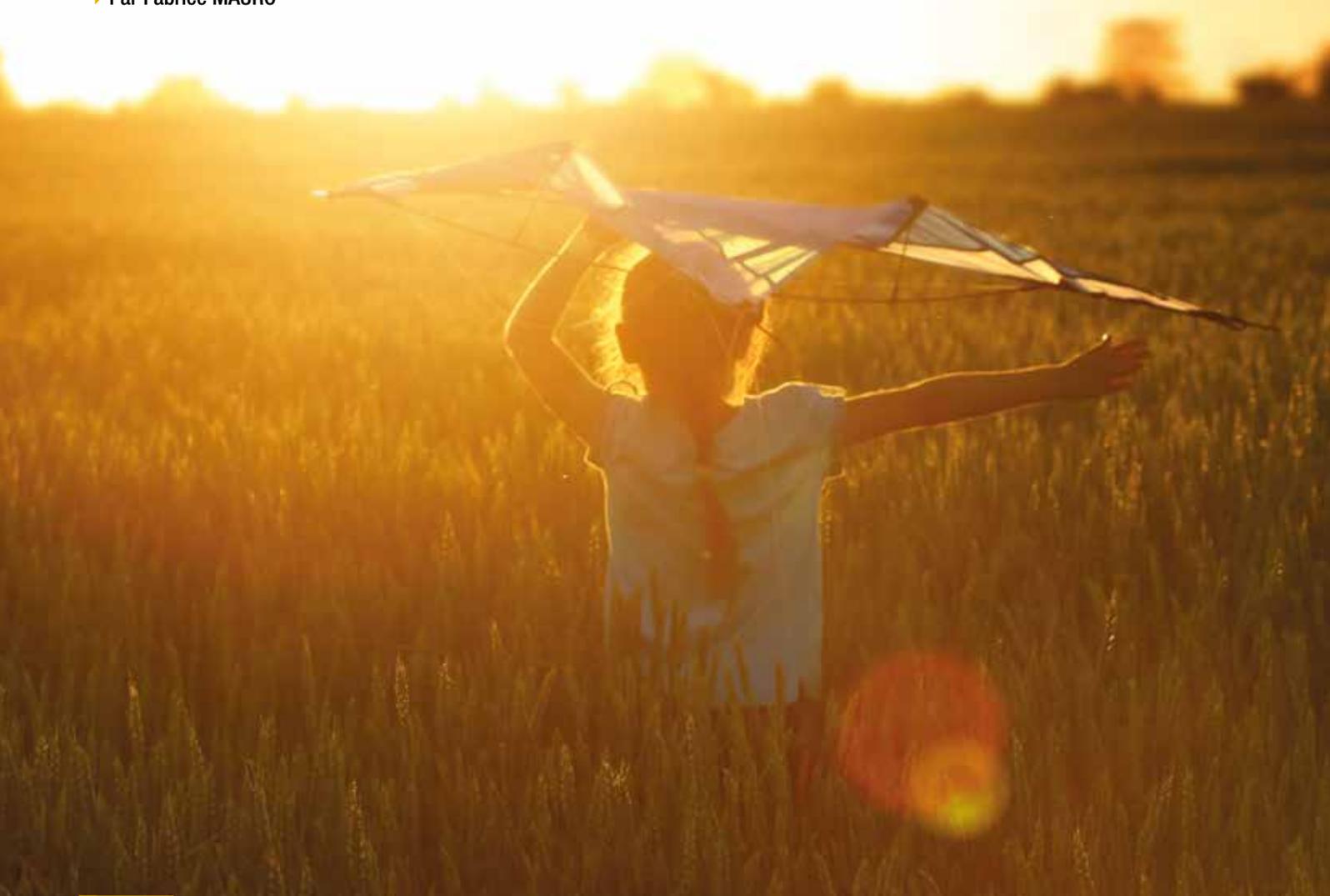
p.48

La résiliation des contrats

p.66

MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : LA PAROLE EST AUX ACTEURS

► Par Fabrice MAURO



Dans son numéro de rentrée, Intendance braquait ses projecteurs sur le décret relatif à la mesure de la qualité de l'air qui s'imposera à nos établissements au 1^{er} janvier 2020. L'objectif était de vous alerter sur l'imminence de cette mesure d'une part et de vous en donner le mode d'emploi d'autre part. Dans ce second volet, votre revue a souhaité donner la parole à ceux qui vont devenir, bon gré, mal gré, acteurs de la mise en place de ce décret. Pour nourrir le débat, nous avons collecté l'avis d'un gestionnaire avec le témoignage de notre collègue Etienne André, de deux entreprises prestataires du secteur. Également, dans les pages qui suivent, une réaction de la région Grand Est et du Ministère de la transition écologique via sa Direction Générale de la Prévention des Risques.

DANS NOS ÉTABLISSEMENTS...



• LE TÉMOIGNAGE D'ÉTIENNE ANDRÉ – LYCÉE LÉON BLUM À CRÉTEIL

INTENDANCE : Étienne, pouvez-vous nous présenter brièvement votre établissement et sa situation en regard de la mesure de la qualité de l'air ?

Le lycée Léon Blum est situé à Créteil à 300 m de l'autoroute périphérique d'Île-de-France A86 (160 000 véhicules/jour), et à 500 m d'une importante usine d'incinération. Les bâtiments construits en 1977 contenaient à l'origine de l'amiante un peu partout, dont le retrait progresse régulièrement.

INTENDANCE : Quel est votre degré d'information par rapport à cette loi dont les obligations deviennent effectives au 1^{er} janvier prochain ?

J'étais sensibilisé à ces questions pour avoir exercé dans un lycée professionnel avec d'importants ateliers de menuiserie. Pour le reste, personne n'en parle, heureusement qu'il y a AJI-gestion pour l'éducation !

INTENDANCE : Que pensez-vous de ces mesures ?

Je les trouve indispensables en tant que

parent d'élève, encadrant et travailleur moi-même.

INTENDANCE : Les trouvez-vous suffisantes ? facilement applicables ?

Encore un autre sujet sur lequel il faudra tout savoir ; encore un autre danger contre lequel on ne pourra pas faire grand-chose une fois qu'on en connaîtra l'ampleur ; encore un autre sujet dont certains membres de la communauté scolaire s'empareront avec la plus écœurante mauvaise foi pour se plaindre de leur intendance/rectorat/collectivité de rattachement/ministère (rayez la mention inutile si vous ne pensez pas que c'est un complot global).

INTENDANCE : Avez-vous déjà pris des mesures en ce sens et si oui lesquelles ?

Tout d'abord, j'ai eu l'occasion de faire modifier certains tronçons des conduites aérauliques de l'établissement pour qu'on puisse les faire nettoyer, ce qui attendait depuis... quarante ans ! Ensuite, lors de récents travaux de rénovation des sols, nous nous sommes efforcés d'obtenir que les surfaces plastiques posées soient sans phtalates. J'avais été alerté sur ce point par une conférence du docteur Isabelle Farbos organisée par AJI-gestion pour l'éducation à Amiens, en avril 2017 : certains sols souples sont composés de plus 60 % de phtalates, qui s'évaporent intégralement en quelques années, soit pour notre chantier plusieurs tonnes d'un perturbateur endocrinien reconnu qui auraient pu être respirées par plusieurs cohortes d'élèves, il y a de quoi réfléchir !

Je me suis impliqué, de tout mon poids, pour que les ATTEE que j'encadre utilisent de manière intensive des autolaveuses. En effet, j'avais remarqué que l'usage de ces machines avait radicalement fait changer l'empoussièremement des ateliers de menuiserie : outre un nettoyage véritablement efficace, 20 mn d'autolaveuse, ce sont des dizaines de mètres cubes d'air qui sont filtrés dans un réservoir d'eau, et sont donc entièrement dépoussiérés.

Nous avons équipé le laboratoire de chimie d'une machine produisant de

l'eau ultra-pure par osmose inverse, plutôt qu'un distillateur très coûteux en énergie et en eau. Nous commençons à utiliser cette source relativement abondante d'eau ultra-pure pour faire du nettoyage sans aucun produit, ce qui supprime les pollutions subies par les personnels d'entretien, et accessoirement par les élèves et enseignants utilisant ces salles par la suite.

INTENDANCE : Si la réponse est négative pensez-vous prendre des mesures prochainement afin d'être prêt au 1^{er} janvier prochain ?

Dans une approche similaire, j'aimerais pouvoir disposer pour le PPMS d'une centralisation de la coupure des ventilations mécaniques de l'établissement. On nous demande de confiner les élèves à l'intérieur sur le scénario d'un nuage toxique/radioactif, mais faire cesser le brassage de l'air par les VMC suppose de longuement faire le tour d'une demi-douzaine d'armoires électriques.

INTENDANCE : Avez-vous communiqué auprès du personnel de l'établissement, du corps enseignant mais également des élèves sur cette mesure ?

Non, la réforme du lycée et d'autres actualités (numérisation, nouveaux matériels, etc.) consomment largement le temps de parole lors des cérémonies de rentrée que nous venons tout juste de passer*. Mais c'est un sujet qui me semble intéressant à proposer à l'éco-club. Les élèves peuvent être initiés aux techniques de mesure, aux enjeux de santé publique relatifs, et l'on peut se mettre à l'écoute de leurs idées pour limiter les pollutions. Je ne manquerai pas de montrer l'article de la revue Intendance n°161 lors de la prochaine réunion !

*L'entretien a été réalisé début septembre.

INTENDANCE : En avez-vous l'intention ?

Sincèrement, je préfère connaître dans un premier temps les résultats des premières mesures, et en fonction de ce qu'ils disent, les annoncer à la communauté scolaire. En espérant ne pas devoir le faire en mode de gestion de crise !

LE POINT DE VUE DES ENTREPRISES DU SECTEUR



• IGIENAIR

IGIENAIR est un groupe français spécialisé de la maîtrise de la Qualité de l'Air Intérieur. Le groupe a été créé en 2003 par Evrard de Ponnat.

Présent en France avec 21 agences, IGIENAIR est également présent en Belgique, Allemagne, Suisse, Luxembourg et aux Emirats Arabes unis et compte 450 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de plus de 38 millions d'euros en 2018.

Le pôle Audit, Contrôle & Conseil s'occupant de la surveillance de la qualité de l'air intérieur est composé d'une équipe de 30 personnes.

Jean-Guillaume Pastel, Responsable National Audit Contrôle & Conseil et Thomas Monti Directeur Général Adjoint ont répondu à nos questions.

INTENDANCE : Dans votre secteur d'activité comment a-t-on appréhendé le décret relatif à la mesure de la qualité de l'air ?

Les enfants passant plus de 90 % de leur temps dans un environnement clos, la publication d'un décret relatif à la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans les ERP était devenue inéluctable.

Afin de l'appréhender au mieux, nous avons mis en place un service spécialisé dans la QAI. 25 techniciens, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été formés dans notre centre de formation INFQA (institut National de Formation à la Qualité de l'Air) afin de les sensibiliser aux problématiques liées à la Qualité de l'Air Intérieur et aux actions à mettre en place dans les établissements en cas d'écarts.

Intendance : Quel est votre avis sur ces mesures ? Les jugez-vous suffisantes ?

Pour une première surveillance, ces mesures sont une base de travail suffisante. Toutefois, le volet « ventilation » n'est pas suffisamment exploité. L'évaluation des moyens d'aération n'est actuellement qu'un audit visuel. Or, compte tenu du rôle de la ventilation dans l'apport, le rejet ou la rétention de pollution, il nous semble obligatoire de réaliser des audits aérauliques (Mesure des débits notamment) dans les établissements.

INTENDANCE : Avez-vous des solutions alternatives à proposer aux gestionnaires de nos établissements ? Quel avantage représenterait cette éventuelle solution en regard des préconisations du ministère ?

IGIENAIR préconise donc de réaliser des audits des installations aérauliques incluant notamment des mesures de débits d'air, mais aussi des inspections des organes de ventilation tel les caissons, centrales de traitement d'air ou conduits...

IGIENAIR propose depuis le 1^{er} septembre 2019, le capteur ZAACK DUST qui mesure en temps réel l'empoussièrement présent dans les réseaux de ventilation. Cela permet de réaliser leur hygiénisation uniquement quand cela est nécessaire (maintenance prédictive) et garantit ainsi l'introduction d'un air propre dans les établissements.

De plus, IGIENAIR propose une solution de monitoring de la QAI avec le boîtier connecté ZAACK QAI qui mesure en temps réel plusieurs polluants indicateurs (PM, COV, CO, CO₂, O₃...). Les données sont accessibles via une application sur smartphone et des alertes accompagnées de conseils sont envoyées automatiquement aux établissements en cas de dépassements de valeurs seuils. De la sorte, les actions correctives peuvent être mises en place très rapidement afin de retrouver une bonne qualité de l'air intérieur.

INTENDANCE : Serez-vous prêt pour une mise en place avant la fin de l'année ?

Notre expérience de plus de 15 ans dans la qualité de l'air et notre présence géographique sur l'ensemble de la France nous permet de répondre rapidement et qualitativement aux besoins de vos établissements.



• IDR GROUPE

IDR Groupe est une PME familiale située à Lagnieu dans l'Ain et qui fêtera ses 10 ans l'année prochaine.

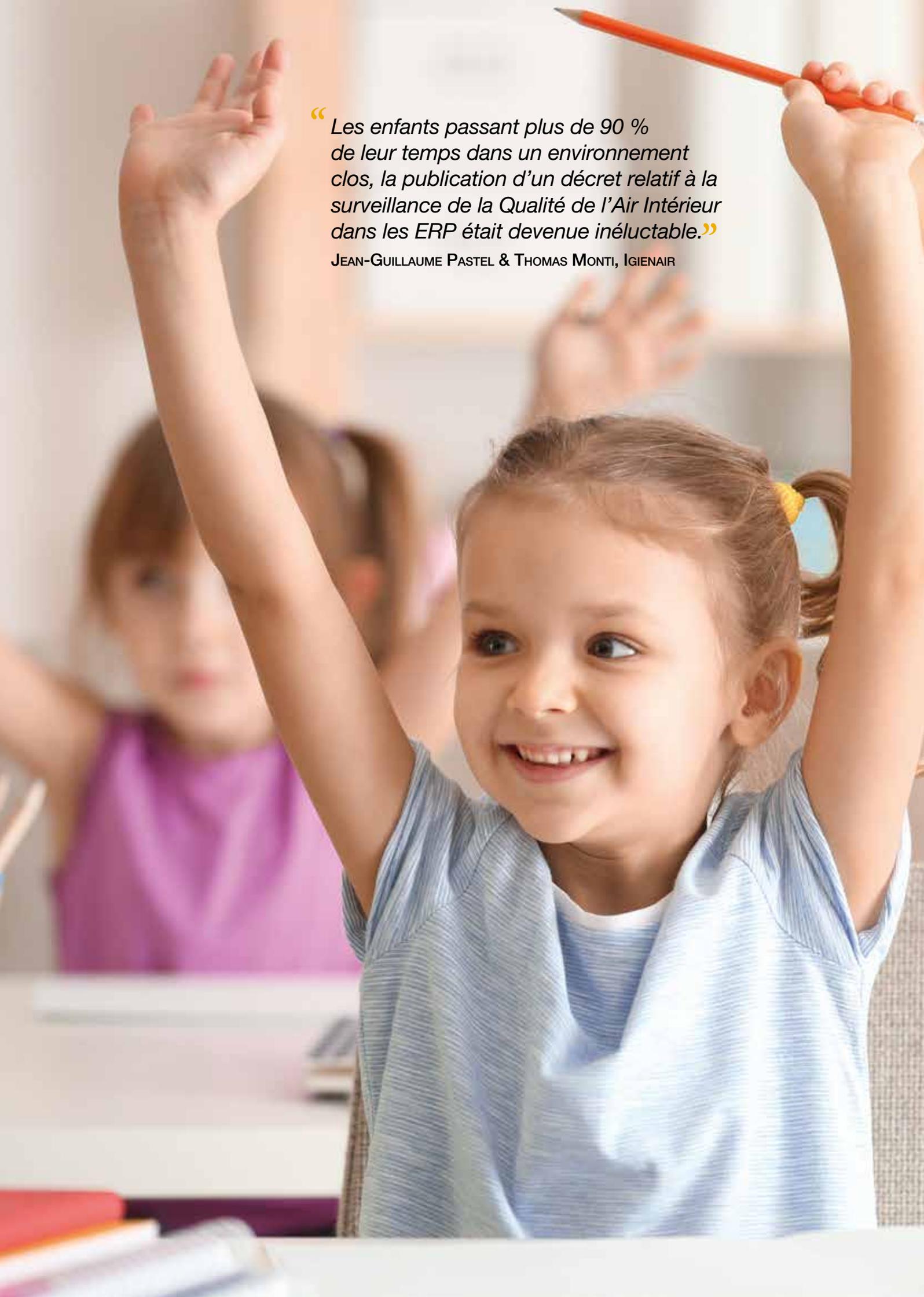
Nous sommes spécialisés dans le traitement de l'air : de la destruction des mauvaises odeurs, en passant par le marketing olfactif jusqu'à la purification complète de l'air, nos experts interviennent dans tous les domaines liés à l'air, peu importe le volume à traiter.

Tous nos produits sont imaginés, développés et fabriqués en France, nos gammes Oxymore et Ventury ont reçu le label Origin'Ain et nous travaillons, dès la création, à rendre nos produits plus respectueux de l'environnement notamment avec des fournisseurs locaux.

INTENDANCE : Dans votre secteur d'activité comment a-t-on appréhendé le décret relatif à la mesure de la qualité de l'air ?

Chez IDR nous voyons ce décret comme une opportunité car il fixe un cadre réglementaire nécessaire et indispensable notamment pour les ERP (établissements recevant du public). En vue de ce décret nous avons accéléré le développement de notre testeur de qualité d'air et de nos toutes nos offres relatives à l'analyse et le traitement de l'air.

En revanche, chez les grands acteurs du marché que nous côtoyons, nous n'avons pas remarqué de préparation spéciale pour ce décret, par ignorance de son existence la plupart du temps. Ce qui change c'est leur sensibilisation à cette

A young girl with brown hair in pigtails, wearing a light blue striped shirt, is sitting at a desk in a classroom. She has her right hand raised and is holding a red pencil. She is smiling and looking towards the camera. In the background, another child is visible, also with their hand raised. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

“ Les enfants passant plus de 90 % de leur temps dans un environnement clos, la publication d’un décret relatif à la surveillance de la Qualité de l’Air Intérieur dans les ERP était devenue inéluctable.”

JEAN-GUILLAUME PASTEL & THOMAS MONTI, IGIENAIR

problématique et l'obligation d'être vigilant à la qualité de l'air qu'ils gèrent.

INTENDANCE : Quel est votre avis sur ces mesures ? Les jugez-vous suffisantes ?

Cette législation va dans le bon sens et contribue à nos ambitions d'information et de préservation du bien être humain et animal. Ce décret constitue un bon socle de départ et permet de sensibiliser les différents acteurs à la problématique de la qualité de l'air dans leur environnement direct.

Ces mesures ne sont pas forcément suffisantes mais nous sommes aux prémices. Ce décret prend en compte, pour le moment, trop peu de valeurs, mais permet tout de même de mettre en lumière la qualité de l'air. L'information du public et des acteurs du marché est essentielle pour prendre la mesure réelle de son impact sur notre quotidien et les enjeux liés à sa gestion.

INTENDANCE : Avez-vous des solutions alternatives à proposer aux gestionnaires de nos établissements ?

Bien évidemment, c'est notre activité quotidienne, c'est pourquoi nous avons mis au point un protocole complet qui va de l'analyse à l'élimination totale de la nuisance ou pollution.

Dans un premier temps nous avons imaginé les systèmes de purification par Photocatalyse (Oxymore) ou par Ozone (Rétro) afin de réellement purifier l'air et non de le filtrer.

Dans le but de prouver l'efficacité de ces systèmes et de tester l'air dans les conditions prévues par le décret, nous avons développé un dispositif connecté d'analyse de qualité de l'air en temps réel.

Enfin, pour collecter les données relevées et faciliter au maximum la compréhension et l'analyse de celles-ci, nous avons imaginé un environnement connecté associant :

- ✓ notre logiciel de consultation et de gestion à distance ;
- ✓ notre système de stockage des données en ligne, sur un cloud accessible en direct ;
- ✓ nos produits (testeurs ou purificateurs).

Cet écosystème permet d'accéder aux

informations relatives à la qualité de l'air, d'être informé (via des notifications) en cas d'anomalie mais également de traiter la nuisance immédiatement avec un purificateur Rétro ou de purifier la pièce en continue avec un purificateur Oxymore.

INTENDANCE : Quel avantage représenterait cette éventuelle solution en regard des préconisations du ministère ?

Cette solution va bien plus loin que les préconisations du ministère car elle permet une analyse constante et une gestion du volume d'air en temps réel. Cela permet de garantir la parfaite qualité de l'air à tout moment alors que le décret ne demande pour l'instant que de tester ponctuellement son air, quelques fois dans l'année.

À terme, pour une optimisation complète du traitement et de la consommation d'énergie, il sera possible d'automatiser le processus de purification de l'air qui se déclenchera automatiquement à la détection du dépassement d'un seuil d'alerte par l'analyseur.

“ À terme, [...] il sera possible d'automatiser le processus de purification de l'air qui se déclenchera automatiquement à la détection du dépassement d'un seuil d'alerte par l'analyseur. ”

IDR GROUPE

INTENDANCE : Dans ce cas quelles seraient les mesures d'accompagnement et de financement ?

Nous avons travaillé sur des offres couvrant le spectre complet des demandes potentielles de nos clients, du simple test, à la location courte ou longue durée et bien entendu l'achat. Cela dans le but de permettre au plus grand nombre de structure d'avoir accès à nos solutions en fonction de leur budget.

INTENDANCE : Serez-vous prêt pour une mise en place avant la fin de l'année ?

Au niveau de la purification oui. Nos systèmes sont déjà disponibles à l'achat depuis quelques années. Pour l'analyse de la qualité de l'air nous sommes en phase finale de test et cherchons justement des ERP ou lieux ayant des problématiques de qualité de l'air afin de réaliser des tests en conditions réelles. Il sera disponible avant la fin de l'année.

ET DU CÔTÉ DES RÉGIONS ?



• **La région Grand Est a répondu à nos questions**

INTENDANCE : Tout d'abord, que pensez-vous de ce décret ?

Il va dans le bon sens en termes de sensibilisation des acteurs du domaine public, sachant que l'influence sur la qualité de l'air intérieur n'est pas qu'une question de construction, mais aussi de bonne utilisation des locaux. La formation à l'usage de bâtiments en particulier les plus récents, plus étanches à l'air qu'auparavant, est un enjeu fort peut-être insuffisamment abordé ?

Intendance : Avez-vous déjà pris certaines mesures afin que l'application du décret au 1^{er} janvier 2020 puisse être effective ?

Oui, en particulier le recrutement d'un référent qualité de l'air intérieur. Dans l'immédiat, quelques lycées test ont fait l'objet de mesures de qualité de l'air pour avoir un aperçu global des enjeux dans ce domaine. Il s'est avéré que les résultats sont plutôt très positifs, à savoir que la qualité de l'air est en général convenable dans ces lycées test. Il s'en suivra l'engagement d'un prestataire en mesure d'effectuer des mesures selon les bâtiments et sites concernés pour répondre aux obligations réglementaires, mais pas que...

INTENDANCE : Quel accueil vous a été réservé dans les établissements ?

La démarche d'analyse n'a pas encore été entamée mais pour les lycées test, l'accueil est cordial. Cela étant, pour les différentes problématiques environnementales du bâtiment, l'accueil est en général favorable et cordial, dès lors que la démarche est expliquée, ce qui est bien la moindre des choses.

INTENDANCE : Serez-vous prêt dans l'intégralité des établissements de votre région au 1^{er} janvier 2020 ?

Retenir un prestataire global pourra y

aider, cela étant, l'intégralité des bâtiments ne pourra être expertisée d'ici là.

INTENDANCE : Comment allez-vous accompagner les établissements pour le déploiement efficace de cette mesure ?

Les résultats d'analyse devront permettre d'identifier les raisons d'un éventuel dépassement de seuil, et en déterminer des causes, afin de les traiter selon qu'elles émanent du locataire et de l'usage fait des locaux, ou du propriétaire par exemple en raison des matériaux de construction particulier employés ou des systèmes de ventilation qui pourraient être insuffisants. Un marché global de type accord-cadre permettra d'assurer un suivi adapté au contexte de chaque établissement. Un premier temps sera consacré à des autodiagnostic, dont les résultats permettront d'approfondir le sujet selon les cas, en ciblant les zones ou bâtiments à diagnostiquer.

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Ministère de la transition écologique via sa Direction Générale de la Prévention des Risques, nous précise, par l'intermédiaire de Madame Lise Fechner, Cheffe de bureau que « *la qualité de l'air intérieur est un sujet débattu dans les groupes de travail qui préparent le futur plan national santé environnement n°4 (qui sera lancé en 2020). Le sujet de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP fait partie des réflexions et il est, à ce stade, prématuré de répondre à vos questions* ».

Nous espérons que ces éclaircissements auront nourri utilement vos interrogations sur le sujet. Il semble évident que de nombreuses précisions et ajustements verront le jour ces prochaines semaines ou ces prochains mois. Sans doute aurons-nous l'occasion de revenir sur le sujet dans quelques numéros. Si vous souhaitez apporter un témoignage relatif à la mise en place de ces mesures au sein de votre établissement, n'hésitez pas à le faire à l'adresse suivante : fabrice.mauro@aji-france.com ■